

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du vendredi 29 mai 2026

Délibération N° DE_017_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 22/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel SABATIER, Marc VALLVE, Jean-Barthélémy MARIS, Dominique DUMONS, Chantal FABRE, Richard BOESPFLUG, Pauline LEVENARD, Florence TOUBERT, Benoit JOLIBERT, Laeticia BOSSUET

Représentés : Céline SOULETIE - AUTHIÉ représentée par Florence TOUBERT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal FABRE est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Mise aux normes de l'assainissement non collectif des appartements

Le Maire expose à l'Assemblée le dossier relatif à la nécessité absolue de procéder à la mise aux normes de l'assainissement des appartements situés Place de la Bastide.

Il rappelle que des dysfonctionnements récurrents ont conduit à la vérification de l'état de l'assainissement actuel. Ce contrôle a révélé la présence de deux fosses septiques dont aucune ne fonctionne correctement. Face à ce constat, il s'avère indispensable de procéder à la réfection complète du dispositif et à sa mise aux normes par la pose d'un filtre compact 9 EH de la marque BIOROCK.

Le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise SAS GP TERRASSEMENT qui s'élève à un montant de 16 760.00 € HT.

Pour réaliser cette opération, le Maire propose de solliciter des demandes de subvention et de prioriser ce dossier en demande n°1.

Le Maire propose le plan de financement comme suit :

DETR	30 %	5 028.00 €
FDAL	30 %	5 028.00 €
AUTOFINANCEMENT	40 %	6 704.00 €
TOTAL	100 %	16 760.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le projet de remise aux normes de l'assainissement non collectif des appartements situés Place de la Bastide via l'installation d'un filtre compact 9 EH BIOROCK.
ACCEPTE le devis de la société SAS GP TERRASSEMENT pour un montant de 16 760.00 € HT.

DE_017_2026

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026

Date de reception de l'AR: 09/06/2026

009-210902490-DE_017_2026-DE

A G E D I

VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subventions.

CONFIRME que ce dossier est classé en ordre de priorité n°1.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis retenu, ainsi que tout document, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et les recettes correspondantes sont enregistrées dans le budget de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance



Chantal FABRE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' and 'F'.